

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 novembre 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/11/16-1/06****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20181116-lmc100000018197-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 22/11/2018

Réception Préfet : 22/11/2018

Publication RAAD : 22/11/2018

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : JAUNAUX Yves

OBJET : Projet de valorisation de l'Espace naturel sensible départemental (ENS) « le marais du Lutin » :
demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

L'Espace naturel sensible départemental (ENS) « le marais du Lutin », situé à Moret-Loing-et-Orvanne, est l'un des deux sites ENS identifiés dans la nouvelle politique départementale comme devant faire l'objet d'une valorisation en vue de son ouverture au public. A la confluence de la Seine et du Loing, ce site paysager exceptionnel qui a inspiré plusieurs peintres impressionnistes, présente une grande diversité de milieux naturels et constitue un élément important pour l'amélioration du cadre de vie des habitants. Déclarer d'utilité publique ce projet permettra d'achever la phase d'acquisition foncière et d'engager les travaux d'aménagement.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU la délibération n°6/04 en date du 26 juin 1991, relative à l'instauration de la zone de préemption de l'espace naturel sensible « Le marais du Lutin »,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 28 septembre 2017, relative à la Politique départementale des Espaces naturels sensibles,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la notice explicative du projet de valorisation de l'Espace naturel sensible départemental « Le marais du Lutin », jointe à la présente délibération, pièce maîtresse du dossier d'enquête préalable à la demande de déclaration d'utilité publique.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à déposer auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne les dossiers d'enquête parcellaire et d'enquête préalable à la demande de déclaration d'utilité publique.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à demander au Préfet le lancement de toutes les procédures juridiques ou administratives nécessaires à la réalisation du projet, de ses conséquences et notamment les procédures liées à la loi sur l'eau et au défrichement.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Xavier VANDERBISE
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne